

Department of History and Civilization

Les courtisans et le crédit
à Paris au XVIII^e siècle

NATACHA COQUERY

HEC No. 98/5

EUI WORKING PAPERS



EUROPEAN UNIVERSITY INSTITUTE

WP
940
EUR

European University Institute



3 0001 0036 9005 6

EUROPEAN UNIVERSITY INSTITUTE, FLORENCE

DEPARTMENT OF HISTORY AND CIVILIZATION



EUI Working Paper HEC No. 98/5

Les courtisans et le crédit à Paris au XVIII^e siècle

NATACHA COQUERY

Centre d'histoire de la ville moderne et contemporaine (CEHVI),
université de Tours

Conférence « Crédit et liens sociaux en Europe (XVII^e-XVIII^e siècles) »,
28-29 nov. 1998, Florence

BADIA FIESOLANA, SAN DOMENICO (FI)

All rights reserved.
No part of this paper may be reproduced in any form
without permission of the author.



© Natacha Coquery
Printed in Italy in May 1998
European University Institute
Badia Fiesolana
I - 50016 San Domenico (FI)
Italy

On dit, Faire *credit*, vendre à *credit*, acheter à *credit*, pour dire, ne payer pas comptant ce qu'on achete. C'est le *credit* que font les Marchands aux Grands Seigneurs qui ruine leur fortune, leur negoce ¹.

La capitale française continue d'être marquée au XVIII^e siècle par l'empreinte de la cour, une cour en état de représentation permanente, à l'origine d'une véritable course distinctive dans laquelle excelle l'aristocratie ² :

... les progrès du commerce, de l'industrie et du luxe ayant créé, pour ainsi dire, un nouveau genre de richesses qui furent le partage du roturier, (...) les grands crurent voir tomber la hiérarchie qui les élevoit au-dessus du peuple, ils augmentèrent leur dépense pour conserver leurs distinctions ³...

Dans ce contexte particulier, le luxe et la prodigalité aristocratiques sont une obligation : le courtisan, s'il veut exister, doit dépenser. Les rivalités de prestige, vivement soutenues par l'offre attrayante de marchands intéressés, aboutissent à des consommations impressionnantes ⁴. La logique comptable ne faisant généralement pas partie des préoccupations de l'aristocrate, le mode de vie courtisan entraîne un

- 1 Furetière (Antoine), *Dictionnaire universel...*, Paris, SNL - Le Robert, 1978 (fac-similé de l'éd. de 1690).
- 2 Elias (Norbert), *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985 (1969), 330 p. ; - Braudel (Fernand), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, A. Colin, 1979, t. 2, « Des villes aux États : luxe et luxe ostentatoire », p. 435-440 ; - Perrot (Philippe), *Le luxe. Une richesse entre faste et confort XVIII^e-XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1995, 250 p. ; cf. en particulier le chapitre « Repères et perspectives », p. 17-42.
- 3 Diderot, d'Alembert, *Encyclopédie*, Stuttgart - Bad Cannstatt, Friedrich Frommann Verlag, 1966 (facsimilé de la 1ère éd. 1751-1780), vol. 2, art. « Luxe », p. 710.
- 4 Cf. Coquery (Natacha), « Hôtel, luxe et société de cour : le marché aristocratique parisien au XVIII^e siècle », *Histoire et Mesure*, 1995, X-3/4, p. 339-369 ; - « L'art de consommer : la mentalité économique des courtisans parisiens à la fin de l'ancien régime », XII^e congrès de l'association internationale d'histoire économique, à paraître aux éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998.

endettement chronique, sans signifier forcément situation financière catastrophique, d'autant que le recours au crédit apparaît une pratique commerciale courante⁵.

Appliquée à l'aristocratie parisienne du XVIII^e siècle, l'histoire du crédit pose de nombreux problèmes. Le crédit se situe en effet à la croisée de l'histoire économique, de l'histoire sociale et de l'histoire culturelle : il met en branle à la fois des faits économiques — les fortunes (actifs et passifs), le besoin de capitaux, le fonctionnement de l'échange, les réussites et les échecs des entreprises —, des faits sociaux — les relations entre créanciers et débiteurs, entre marchands et clientèle, les réseaux induits — et des faits culturels — la méfiance séculaire face au crédit, la dévalorisation du commerce, les mécanismes de la société de cour. Le crédit est une réalité éminemment ambivalente : il peut être synonyme de réussite ou de faillite, facteur de dynamisme ou signe de dépérissement. C'est sur cette ambiguïté que nous nous proposons de réfléchir, autour de trois thèmes : le problème historique du crédit, la mobilité de l'argent, le crédit à la consommation.

I. Le problème historique du crédit

Sans chercher à dresser une mise en perspective complète de l'histoire du crédit au XVIII^e siècle, qui n'est pas le but de cet article, nous voudrions ici simplement interroger le préjugé lié au crédit et à son corollaire, l'endettement.

Les historiens ont souvent dramatisé le problème de l'endettement nobiliaire : les érudits du XIX^e siècle moralisent, comme l'avaient fait avant eux les contemporains, nombreux à déplorer le luxe des courtisans⁶ ; au XX^e siècle, certains auteurs reprennent parfois cet angle de vue.

- 5 Braudel (Fernand), *op. cit.*, Paris, A. Colin, 1979, t. 2, p. 56-57 ; - Roche (Daniel), *La culture des apparences...*, Paris, Fayard, 1989, p. 201.
- 6 À propos de la querelle sur le luxe, qui a duré tout le XVIII^e siècle, je renvoie aux synthèses toniques de Daniel Roche et de Philippe Perrot : Roche (Daniel), *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, p. 510-520 ; - Perrot (Philippe), « De l'apparat au bien-être : les avatars d'un superflu nécessaire », dans Goubert (Jean-Pierre), dir., *Du luxe au confort*, Paris, Belin, 1988, p. 31-49 ; - *Le luxe...*, *op. cit.*, p. 17-42.

Au XVIII^e siècle, l'économiste Adam Smith illustre bien l'attitude ambivalente face au crédit et à la consommation. Dans ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776), au chapitre 4 du livre II, « Des fonds prêtés à intérêt », Smith reconnaît licite la pratique du prêt à intérêt mais la réserve aux stricts crédits professionnels ou d'investissement, seuls réputés créer de la richesse. Excepté ce domaine d'application, le crédit lui demeure suspect et spécialement le crédit à la consommation.

Les capitaux augmentent par l'économie ; ils diminuent par la prodigalité et la mauvaise conduite⁷.

...la voie la plus simple et la plus sûre d'augmenter sa fortune, c'est d'épargner et d'accumuler (...) une partie de ce qu'on gagne⁸.

Dans le portrait en diptyque qu'il dresse du travail et du capital, un vigoureux conformisme socio-moral vient tempérer la modernité de l'analyse économique, donnant au discours une tonalité ambiguë⁹. On ne peut oublier qu'Adam Smith fut auparavant l'auteur d'une *Théorie des sentiments moraux* (1759)¹⁰. Aux chapitres 3 et 4 du livre II, l'économie, bienfaiteur de la société, se dresse contre le prodige, ennemi du repos public ; l'assimilation est faite entre dépenses, imprudence et non productivité d'une part, entre épargne, sagesse et productivité, d'autre part ; entre prodigalité et économie ; entre revenus et capitaux ; bref, entre le mal (*mauvaise conduite*) et le bien (*bonne conduite*)¹¹ :

7 Smith (Adam), *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, Gallimard, 1976 (1776), « Du travail productif et du travail non productif », p. 167.

8 Id., *ibid.*, p. 173.

9 En effet, par sa définition du travail, A. Smith oppose aux tenants du mercantilisme une analyse novatrice de ce qui fait la richesse d'un pays : « ...valeur du produit annuel de ses terres et de son travail », « l'argent n'a d'autre fonction que de faire circuler les choses consommables » (livre II, chap. III, p. 170, p. 172). Mais, dans le même temps, ses diatribes contre la consommation témoignent d'un esprit bien rétrograde.

10 Perrot (Jean-Claude), *Une histoire intellectuelle de l'économie politique (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, éditions de l'E.H.E.S.S., 1992, chap. « La Main invisible et le Dieu caché », p. 333-341.

11 Smith (Adam), *Recherches...*, « Du travail productif et du travail non productif », « Des fonds prêtés à intérêt », p. 157-185.

d'un côté : prodigalité, prodigue, profusion, profusions excessives, peu de sagesse, conduite peu sage, conduite (manière) imprudente, imprudence, entreprises imprudentes et malheureuses, erreurs, mauvaise conduite, folies, frivolité, fantaisie, malifichets et autres bagatelles, mesquinerie et égoïsme, passion pour les jouissances, désordre, dissipation violente et forcée des capitaux, consommation, abondante et somptueuse, dépenser, consommer, revenus, retarder le progrès, s'appauvrit, appauvrir son pays, ruiner l'Etat, ruinés, aucune valeur, diminution dans la valeur, diminuer les fonds, banqueroute, désastre de leur fortune, gens (hommes, travailleurs, salariés) non productifs, ne produisent rien, sont entretenus, grands dissipateurs, classe fainéante, fainéantise, bouches inutiles, gens inutiles ;

de l'autre : frugalité, frugal, économie, économe, bonne conduite, sage conduite, entreprises sages et heureuses, désir... calme et sans passion, améliorer son sort, amélioration et opulence, épargner, s'enrichit, accumuler, accumulation des richesses, augmenter sa fortune, progrès de la fortune, augmenter la valeur, accroissement de valeur, augmentation des capitaux, capital, capitaux, industrie, avec profit, travail productif, ouvriers (travailleurs, salariés, gens) productifs, gens laborieux.

Adam Smith use de la même dichotomie lorsqu'il aborde le prêt : le bon prêt est celui qui sert de capital, le mauvais celui qui dépend de la consommation. Le ton est exagérément moralisateur et l'appréhension de la consommation discutable : celle-ci est assimilée à de la pure dissipation. Smith n'envisage que le consommateur prodigue et omet ses fournisseurs, petits commerçants et négociants qui profitent largement de ses prodigalités. L'argent soi-disant dilapidé est réintégré dans le circuit économique mais Smith n'en dit mot. Ceci étant, l'auteur finit néanmoins par une constatation souvent vérifiée : la diminution de patrimoine du *prodigue* :

L'emprunteur peut disposer de ses fonds [prêtés à intérêt], ou comme d'un capital, ou comme de fonds destinés à servir immédiatement à sa consommation : s'il s'en sert comme d'un capital, il les emploie à faire subsister des ouvriers productifs qui en reproduisent la valeur avec un profit ; dans ce cas, il peut et rendre le capital et payer l'intérêt, sans aliéner ou sans entamer aucune autre source de revenu : s'il s'en sert comme de fonds destinés immédiatement à sa consommation, il agit en prodigue et dissipe en subsistances données à la fainéantise ce qui était destiné à

l'entretien de l'industrie ; dans ce cas, il ne peut ni rendre le capital ni payer l'intérêt, sans aliéner ou entamer quelque autre source de revenu, telle qu'une propriété ou une rente de terre. (...) Celui qui emprunte pour dépenser sera vite ruiné, et celui qui lui prête aura lieu en général de se repentir de son imprudence ¹²...

La consommation revêt ainsi chez Adam Smith une connotation extrêmement négative : elle est définie comme inutile, dispendieuse et immorale. On retrouve chez de nombreux auteurs la même condamnation, ainsi Benjamin Franklin dans *La science du bonhomme Richard*, paru en 1757 :

L'orgueil de la parure est une véritable malédiction (...) [la vanité de paraître] fait naître l'envie et précipite la ruine des fortunes... Quelle folie n'est pas que de s'endetter pour de telles superfluités ¹³ !

On est loin de l'image positive du luxe, facteur de développement, telle qu'elle apparaît chez un Boisguilbert (*Dissertation de la nature des richesses*, 1707), un Mandeville (*La fable des abeilles*, 1714) ou un Cantillon (*Essai sur la nature du commerce en général*, 1755) ; pour ces auteurs, à l'inverse, le moteur de l'économie est bien la demande ¹⁴.

Au début du XX^e siècle, l'historien Henri Carré reprend l'examen moralisateur dans son ouvrage sur *La noblesse de France et l'opinion publique au XVIII^e siècle*. L'auteur s'appuie sur les mémoires du temps et les écrits du XIX^e siècle, au ton volontiers édifiant, tel *La France sous l'Ancien Régime. Les usages et les mœurs* du vicomte de Broc (1889) ou *La vie de province au XVIII^e siècle. Les mœurs, les usages* d'A. de Gallier (1877). Il insiste sur les faillites et la ruine. Le titre suggestif du chapitre 3, « Train de vie, ruines et mendicité chez les grands », dit bien le préjugé défavorable qui assimile prodigalité à gaspillage : « les gens de cour gaspillaient leurs revenus en futilités ¹⁵ ». L'auteur dénonce les

12 Id., *ibid.*, « Des fonds prêtés à intérêt », p. 185.

13 Cité par Gelpi (Rosa-Maria), Julien-Labruyère (François), *Histoire du crédit à la consommation : doctrines et pratiques*, Paris, éd. La Découverte, 1994, p. 123.

14 Cf. Roche (Daniel), *La France des Lumières*, p. 510-514.

15 Carré (Henri), *La noblesse de France et l'opinion publique au dix-huitième siècle*, Paris, E. Champion, 1920, p. 56.

prix exorbitants des trousseaux de mariées, le luxe des carrosses, la domesticité considérable, les fêtes, la vie de château, les femmes entretenues, actrices ou danseuses : « A partir de 1759, le prince de Soubise eut tout un harem et donna 3 000 livres par mois à chacune des artistes qui le composaient ¹⁶ »...

Plus près de nous, Philippe Perrot, qui a bien interprété la nécessité du luxe dans la société de cour, reprend pourtant un cliché lorsqu'il écrit que « la pompe nobiliaire se fait souvent moins l'expression d'une puissance pécuniaire que la couverture de sa ruine ¹⁷ ». Pierre Goubert, dans *l'Histoire économique et sociale de la France*, reprend la tradition et dénonce la « très grande noblesse, qui construit si peu et gaspilla tant ¹⁸ ». Enfin, dans leur ouvrage consacré à *l'Histoire du crédit à la consommation*, qui dresse un panorama commode de la pratique du crédit de l'Antiquité à nos jours, Rosa-Maria Gelpi et François Julien-Labruyère, dans le chapitre sur l'ancien régime, insistent sur les aspects négatifs de l'endettement : ils n'envisagent, au XVIII^e siècle, que l'appauvrissement de la paysannerie et la ruine de la petite noblesse ou de l'aristocratie courtisane ¹⁹.

Je crois qu'il faut se déprendre de ce préjugé et dédramatiser, malgré, effectivement, la succession de plusieurs faillites retentissantes, comme celles du prince de Guéméné (33 millions), du marquis de Gouffier, qui doit plus d'un million de dettes, du duc de Lauzun : « Les prodigalités inouïes du prince (...), la somptuosité de sa maison, l'éclat de ses fêtes et les dépenses de sa femme » ont provoqué une faillite en 1782 qui se chiffre à plusieurs millions ²⁰. L'endettement est une pratique commune. L'historien britannique Jonathan Powis est un de ceux qui dédramatise cette habitude ²¹ ; de nombreux nobles prêtent à

16 Id., *ibid.*, p. 61.

17 Perrot (Philippe), « De l'apparat au bien-être : les avatars d'un superflu nécessaire », dans Goubert (J.-P.), dir., *Du luxe au confort*, Paris, Belin, 1988, p. 38.

18 Goubert (Pierre), « Les groupes dominants : les rentiers du sol », dans Braudel (Fernand), Labrousse (Ernest), *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, P.U.F., 1970, t. II, p. 583.

19 Gelpi (Rosa-Maria), Julien-Labruyère (François), *Histoire du crédit à la consommation : doctrines et pratiques*, Paris, éd. La Découverte, 1994, p. 99-101.

20 Oberkirch (baronne d'), *Mémoires...*, Paris, Mercure de France, 1989 (1853), p. 279.

21 Powis (Jonathan), *Aristocracy*, Oxford, B. Blackwell, 1984, IX-110 p. ; chap. 2 : « Family and Fortune ».

d'autres. Le plus souvent, le besoin d'emprunter paraît moins être le signe d'une crise imminente que d'un compromis plus ou moins gênant. L'endettement est moins un signe de déclin, écrit Powis, qu'un signe de vitalité. Les courtisans ont les reins solides, on va le voir ; dans le pire des cas, ils se déprennent d'une terre ou d'un hôtel.

II. La mobilité de l'argent : les rentes constituées

L'endettement, lié à la facilité du crédit, n'est qu'un mode particulier de diffusion de l'argent ; il fait circuler l'argent non seulement entre l'aristocratie, consommatrice, et la bourgeoisie, épargnante, via les notaires et les gros marchands parisiens, mais aussi à l'intérieur même de la noblesse, notamment entre les membres du « noyau ploutocratique ²² », ces quelques 150 à 200 familles qui jouissent d'au moins 50 000 livres de revenu annuel. Le problème à résoudre est celui de la mobilisation et de la mobilité de l'argent ²³ dans un pays où, en l'absence de véritables institutions de crédit et de marché financier spécialisé, le rassemblement de capitaux reste malaisé. L'argent comptant est rare : le stock monétaire français atteint peut-être 2 milliards de livres à la veille de la Révolution, soit 100 livres par personne ²⁴...

Dans le milieu négociant, la pratique du prêt à intérêt ne se discute plus depuis longtemps, en dépit de la prohibition de l'usure par l'Église catholique. Pour les négociants lyonnais, cités par Charles Carrière, il « ne s'agit point d'examiner théologiquement l'insoluble question de l'intérêt de l'argent. Quand il est marchandise, il a un prix. Qu'il soit commercé, comme tout autre chose, c'est une proposition qui se prouve par le fait et par les plus respectables autorités ²⁵... ». Selon le Marseillais A.-Th. Curraud, la possibilité de prêter est offerte à quiconque ; rien n'empêche le capitaliste de mettre son argent dans les

22 Chaussinand-Nogaret (Guy), *La noblesse au XVIII^e siècle...*, Paris, Hachette, 1976, p. 78 et suiv.

23 Bergeron (Louis), « Les réseaux de la finance internationale », dans Léon (Pierre), *Histoire économique et sociale du monde, t. 3 : Inerties et révolutions 1730-1840*, Paris, Armand Colin, 1978, p. 120.

24 Braudel (Fernand), *Civilisation matérielle...*, t. 1, p. 411.

25 Carrière (Charles), *Négociants marseillais au XVIII^e siècle : contribution à l'étude des économies maritimes*, Marseille, Institut historique de Provence, 1973, t. II, p. 953.

affaires²⁶. De fait, le prêt à intérêt se pratique communément entre particuliers, grâce à la rente²⁷. L'usage et les utilisateurs de la rente ont évolué : jusqu'au premier tiers du XVI^e siècle, elle désigne un mode d'exploitation des immeubles et concerne essentiellement marchands urbains et laboureurs, pour des sommes souvent médiocres. Après 1530, le capital augmente, la part des nobles débiteurs et des officiers créanciers s'accroît fortement. La constitution d'un véritable marché des rentes au cours du siècle, avec créations, rachats et échanges, entraîne une nouvelle pratique : certaines rentes servent désormais d'instrument de crédit et prennent ainsi une importance nouvelle dans l'économie²⁸.

On se propose de considérer le rôle mobilisateur du crédit, appliqué au milieu de la cour : l'aristocrate aussi a besoin de rassembler des capitaux afin d'entreprendre. Pour financer une opération immobilière, pour réussir sa carrière de courtisan, pour mener grand train, le noble fait appel aux richesses inemployées, en témoigne l'importance des rentes dans leurs fortunes.

J'ai présenté ailleurs le cas du comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur et promoteur, distingué académicien au demeurant, qui se lança autour des années 1780 dans une série d'opérations immobilières rive droite, suscitant de profondes transformations urbaines²⁹. Je m'arrêterai ici sur un aspect alors peu abordé : le problème du crédit que parvient à résoudre le comte. Celui-ci doit trouver un million de livres. Bernard Schnapper avait noté l'importance de la place des rentes

26 Id., *Ibid.*, p. 954-955.

27 La plupart des rentes proviennent d'une constitution moyennant versement d'un capital en argent (Schnapper (Bernard), *Les Rentes au XVI^e siècle. Histoire d'un instrument de crédit*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1957, p. 100). Les constitutions de rentes procurent un capital en contrepartie d'un intérêt. Toutes les rentes sont assignées spécialement sur un immeuble, chargé en principe d'en assurer le paiement, et assorties d'une obligation générale de tous les biens du débiteur (p. 50, p. 56). Hormis les rentes viagères, elles sont toutes perpétuelles, c'est-à-dire que le débiteur n'est pas tenu de racheter la rente et d'en rembourser le capital ; c'est pourquoi elles ne sont pas utilisées dans le commerce.

28 Schnapper (Bernard), *Les Rentes au XVI^e siècle...* p. 42, p. 104 et suiv., p. 201.

29 Coquery (Natacha), « Un aristocrate promoteur : le comte de Choiseul-Gouffier et ses hôtels parisiens à la fin du XVIII^e siècle », dans *Regards sur les sociétés modernes (XVI^e-XVIII^e siècle), Mélanges offerts à Claude Petitfrère*, Tours, publication de l'Université de Tours, 1997, p. 83-95.

constituées dans les opérations exigeant l'apport de grosses sommes d'argent, telles les constructions et réparations de bâtiments. Il donnait l'exemple de Catherine de Médicis empruntant à rente en 1566 une partie de l'argent destiné à la construction des Tuileries³⁰. Entre 1779 et 1783, le comte de Choiseul-Gouffier emprunte environ 850 000 livres, hypothéquant l'ensemble de ses biens et ceux de son épouse. Deux emprunts sont lancés dans le public, à l'aide de prospectus : le premier de 300 000 livres fin 1781, le second de 100 000 livres six mois plus tard. Les brouillons insistent, comme il se doit, sur la sûreté de l'affaire :

Ils donneront en outre pour sûreté des arrerages ou interet de l'emprunt delegation sur les loyers de l'hôtel de la Régie générale de 26 000 livres qui se payent à la Caisse de la Regie aux premiers jours de chaque quartier exactement. (...) L'employ qui vient d'être annoncé des 300 000 livres dont il s'agit presente tant pour le principal que pour les intérêts la sûreté et la solidité les plus fortes que l'on puisse desirer³¹.

... pour donner aux prêteurs toutes les sûretés qu'ils peuvent desirer et que M. le Comte de Choiseul trouve juste de leur accorder outre le privilège sur l'hôtel de la Régie, il donnera hypothèque sur... [suit le détail de la valeur de chacun des biens immobiliers du couple]. Tous ces objets representent une masse de biens de plus de quatre millions qui assurent le gage des preteurs³².

On ne connaît malheureusement pas la suite de l'affaire, faute d'archives. Le comte obtient par ailleurs 73 000 livres en 1780, 1781 et 1782, sous forme de constitutions de rentes. Le monde de l'office domine parmi les prêteurs³³. Le notaire versaillais Menjaud, contrôleur de la Maison de Madame, avance à lui seul 56% du total, 41 000 livres, soit trois constitutions perpétuelles, *rachetables à toujours* : la première de 1 300 livres (au principal de 26 000 livres), la deuxième de 550 livres (au principal de 11 000 livres), la troisième de 200 livres (au principal de 4 000 livres). Mme de Largentière, fille d'un conseiller du roi correcteur

30 Schnapper (Bernard), *Les Rentes au XVI^e siècle...*, p. 210.

31 A.N., T 153/118-119 : 2e version (1781).

32 A.N., T 153/118-119 : 3e version (1781).

33 Dans le compte de recettes et dépenses des Fitz-James de 1790-1792, on note la même importance de l'office et des membres des cours : six notaires, un procureur au Châtelet, un avoué aux tribunaux et deux avocats sont signalés comme créanciers.

à la chambre des Comptes, fournit 20 000 livres (rente de 1 000 livres) ; Mlle Grieu, fille d'un ancien capitaine des vaisseaux du roi, 12 000 livres (rente de 600 livres). La première somme empruntée à Menjaud sert en fait à rembourser des prêteurs précédents ; on rencontre là un deuxième usage de la rente, à savoir la liquidation de dettes préexistantes. Les 26 000 livres remboursent une partie des 90 000 livres (sur lesquelles 59 000 livres restent dues) que le comte avait empruntées, toujours pour affaires immobilières, à Féron, intéressé dans les affaires du roi. Le comte poursuit ses recherches de liquidités : il s'adresse à l'épargne provinciale, obtenant près de 110 000 livres de dix créanciers de Nancy dans les années 1781-1783, et à la banque bruxelloise en 1781.

Le duc de Coigny emprunte pour assumer sa carrière de grand courtisan : faire face, d'abord, aux dépenses militaires. Deux emprunts lui permettent de payer sa campagne de 1757 puis celle de 1758³⁴ : le premier de 75 000 livres auprès de la duchesse, le second de 50 000 livres auprès du président au Parlement Roland de Fonférières ; quinze ans plus tard, en 1773, le compte de recettes et dépenses mentionne toujours la rente annuelle de 2 500 livres versée au président, réduite à 835 livres en 1780. En octobre 1771, alors maître de camp général des dragons — charge de 300 000 livres —, le courtisan achète la charge de colonel général des dragons, 350 000 livres, au duc de Chevreuse qui en était pourvu. Il emprunte à cinq personnes, dont 50 000 livres à la duchesse de Chevreuse, lui versant en contrepartie une rente annuelle de 2 500 livres. L'achat de la charge de premier écuyer, 400 000 livres, est payée de la même façon. En 1787, le duc d'Orléans avance au duc de Fitz-James 300 000 livres sur les 350 000 livres du brevet de retenue sur le gouvernement de Limousin accordé par le roi ; il s'agit cette fois d'un crédit à court terme, à rendre dix-huit mois plus tard « en un seul paiement en espèces sonnantes d'or et d'argent ».

Le duc de Coigny emprunte aussi pour rembourser ses marchands : en juillet 1775, le compte de l'intendant mentionne l'emprunt de M. de Vitry « pour payer dettes de Spa » ; le notaire Dufrenoy procure 40 000 livres en 1776 :

34 A.N., T 201/80-81.

30 juin 1776, 36 568 livres - différens payements - sous la
 depense faite jusquau 30 juin sur l'emprunt de 40 000
 livres³⁵.

On verra ci-après que la constitution de rente, qui permet au créancier de recevoir un intérêt, est un procédé courant pour lui faire prendre patience. L'hôtel est un autre élément du train de vie : en 1777 et 1778, les Fitz-James empruntent 500 000 livres pour l'achat de l'hôtel de la Vrillière, dont la moitié doit être payé comptant. En contrepartie, ils versent chaque année plus de 23 000 livres de rentes³⁶.

L'examen des comptes témoigne du poids des rentes dans les fortunes, à l'actif comme au passif. La part des rentes dans les recettes est variable : insignifiante pour les Coigny, notable, voire prépondérante, pour les Fitz-James, La Trémoille ou Fleury. La fortune de la future marquise de Fleury, plus d'un million de livres en 1668, se décompose ainsi : 27% de rentes sur les particuliers (plus de 292 000 livres)³⁷, 30% d'autres rentes et actions (État, villes, compagnie des Indes... ; plus de 326 000 l.)³⁸, 22% de biens urbains (près de 237 000 l.), 15% de biens ruraux (160 000 l.). Lors du mariage en 1784 de Mlle de Coigny avec le duc de Fleury, la fortune du fils de la marquise repose pour 25% sur les

35 A.N., T 201/82-83.

36 L'hôtel est vendu moitié par le comte et la comtesse de Maurepas, moitié par le duc de La Vrillière. Pour payer ce dernier comptant, les Fitz-James empruntent à une dizaine de particuliers 250 000 livres (selon l'apport, les rentes varient entre 300 livres et 2 500 livres par an) ; pour l'autre part, ils constituent une rente de 10 000 livres au profit du comte de Maurepas. Cf. *infra*.

37 La rente annuelle est indiquée entre parenthèses : diacre de Martimbos 30 000 l. (750 l.), sieur Le Brun 5 000 l. (250 l.), M. Dappoungny 4 444 l. (88 l.), comte et comtesse Donroy 1 111 l. (55 l.), dame Des Escottais Vallory 600 l. (dues à la succession de Mme de Montmorency), sieurs Marchand et Neveu, marchands de bois (id.) 550 l., recouvrements à faire de la succession de l'évêque de Metz 44 653 l., prince de Tingry 50 000 l. et 40 000 l. (2 000 l. et 2 000 l.), seigneur et dame de Pontcarré 50 000 l. (2 500 l.), président de Montrevault 66 000 l. (2 640 l.).

38 La rente annuelle est indiquée entre parenthèses : trésoriers de France à Tours 1128 l. (53 l.), tailles de la généralité de Tours 3 394 l. (84 l.), ville de Lyon 20 000 l. (1000 l.), banquiers expéditionnaires en cour de Rome 44 377 l. (888 l.), compagnie des Indes (au denier 20) 70 000 l. + 16 000 l. + 8 000 l. + 10 000 l. + 11 500 l., 48 actions des fermes gales 48 000 l. + 16 100 l., les cuirs 12 000 l. et 6 000 l. (600 l. et 300 l.), aides et gabelles 60 000 l. (1500 l.)

rentes (246 000 livres, dont 182 000 livres sur des particuliers)³⁹. On remarque, parmi les débiteurs, la forte présence de la grande noblesse.

Le duc de Coigny doit environ 18 000 livres de rentes en 1773, 26 000 en 1776, 77 000 en 1780, 55 000 en 1784, ce qui représente, pour les deux dernières années, un bon tiers des dépenses. Là encore, cette fois parmi les créanciers, l'aristocratie prédomine : en 1780, les demoiselles Chabot de Jarnac (5 000 l.) et de Rochefort (2 000 l.), les marquis de Polignac (1 100 l.) et de Bérulle (2 500 l.), les comtes de Thiard (2 500 l.) et de Coigny (2 017 l.), la comtesse de Castellane (5 000 l.), les ducs d'Harcourt (2 500 l.) et de La Vallière (8 000 l.), les duchesses de Mortemart (500 l.), de Boufflers (750 l.) et de Chevreuse (2 500 l.), le prince de Chalais (13 000 l.). On repère deux officiers : le président au Parlement Roland de Fonférières (835 l.), le conseiller au Parlement Bruant (1 000 l.) et une demi-douzaine de fournisseurs : le peintre en voitures Aubert (3 030 l.), le tailleur Faroux (450 l.), les marchands d'étoffes Nau et Lorimier (588 l.) et Lenormand (5 000 l.), la veuve Marvis (100 l.). En 1784, le duc de Fitz-James verse près de 30 000 livres sous forme de rentes constituées, correspondant à un capital de plus de 640 000 livres. Les bénéficiaires en sont les comtesses de Maurepas (10 000 l.) et de Praslin (2 442 l.), les comtes de Breugnon (1 260 l. et 1 500 l.) et de Coligny (1 200 l.), le chevalier de Blaignac (250 l.), le notaire Dilbert (2 500 l.), les héritiers de l'intendant Ducluzel (2 500 l.), le vicaire de Biancourt (2 000 l.) et, toujours, des marchands : le mercier Boiscervoise (250 l.), le chapelier Desperelles (396 l.), le charron Hubert (630 l.), le tailleur Portarieu (504 l.), le peintre Royer (252 l.), le doreur Jacquin (210 l.) et le mercier Disnematin (462 l.). La fréquence des rentes constituées au profit de marchands et d'artisans dans les comptes de recettes et dépenses soulève la question de l'endettement lié à la consommation aristocratique.

39 La rente annuelle est indiquée entre parenthèses : marquis et marquise d'Autichamp 50 000 l. (2 500 l.), prince de Tingry 90 000 l. (4 000 l.), marquis d'Esmalviellet 30 000 l. (750 l.), marquis de Maupéou 10 000 l. (450 l.), succession de Mde Lemairat 1 777 l. (88 l.) ; banquiers expéditionnaires de cour de Rome 44 377 l. (888 l.), trésoriers de France de Tours 20 000 l. (1 000 l.).

III. Endettement et commerce de luxe : le crédit à la consommation

Un jeu subtil se joue entre le marchand de la cour et le consommateur aristocrate. La situation est complexe : il est faux de penser que le premier est la victime du second, simplement parce qu'il n'est pas payé et que le noble se joue de lui ; le courtisan est lui-même une victime de la mode. Les relations ne sont pas si simples. Les nobles, par l'étendue et la variété de leurs dépenses, font vivre un grand nombre de fournisseurs, qui n'hésitent pas à profiter de cette pratique riche et dépensière. Le commerçant est dans une situation malaisée car le noble est un client avantageux et enviable : l'affronter, c'est risquer de le perdre définitivement.. À la longue, il finit généralement par obtenir satisfaction mais à la condition d'être solide et opiniâtre.

Le crédit, une pratique commerciale ordinaire chez les grands

Les nobles paient rarement comptant. Comme l'a remarqué Daniel Roche pour les consommations vestimentaires, constatation que l'on peut étendre aux autres types de marchandises, il s'instaure entre clients et fournisseurs un état d'économie différée⁴⁰ : les seconds s'efforcent de réduire l'écart entre l'avance faite et le paiement, les premiers font tout pour l'élargir. Prenons le cas de la princesse Kinsky : Marguerite et Firmo, poêliers-fumistes, sont payés 367 livres en décembre 1790 pour un mémoire remontant à février 1788 ; le doreur Müller 4 325 livres en mars 1790 pour des ouvrages de 1785-1788 ; la marchande de modes Bertin 2 972 livres en novembre 1790 pour des fournitures vendues de 1784 à 1789, etc. Les exemples sont innombrables et... répétitifs. Attendre cinq voire dix années ne paraît pas rare, parfois pour des sommes minimales : un pelletier du duc de La Trémoille patiente cinq ans pour une quittance de 60 livres. Le paiement échelonné est courant : le charpentier Tirel reçoit cinq acomptes de juillet 1787 à décembre 1790, 3 709 livres en tout, pour un mémoire de 1784 ; les marchands de meubles Daguerre et Lignereux sont réglés en 7 fois pour un mémoire de 9 112 livres s'étalant de 1786 à 1789, le solde est versé en décembre 1790. La marquise de Fleury doit au marchand de modes Beaulard 13 495 livres pour un mémoire de 1777-1778 : elle le paie en cinq billets à date fixe, le 1er janvier de chaque année, environ 2 000

40 Cf. Roche (Daniel), *La culture des apparences...*, Paris, Fayard, 1989, p. 201.

livres de 1781 à 1785. Dans leurs comptes mensuels, les intendants notent au jour le jour les acomptes versés aux divers fournisseurs. Châteauneuf, intendant du duc de Coigny, relève ainsi consciencieusement près de 54 000 livres de débours pour l'année 1782 ⁴¹ :

18 janvier Payé à Sr Draix solde flacon	600
22 dudit Payé à Cateau parfumeur à compte	642
dud. Payé à Jumelasse solde tabatière	240
dud. Payé à La Ruelle solde mémoire chapeaux	57
dud. Payé à La porte serurier solde memoire	39
23 dud. Payé à Sr Auguste orfevre à compte	1 500
dud. Payé à Sr Le Gras solde 1776 et 1777	743
28 dud. Payé Sr Boucher à compte broderie	501
... 18 déc. Payé à la veuve pepin à compte bois versailles	600
20 dud. Payé bois pour les serres 10 voyes	224
23 dud. Payé memoire reliure livres	598
30 dud. Payé à Sr Boucher brodeur solde memoire	659
Total depense	53 800

Lorsque la princesse Kinsky est convoquée à la section des Invalides pour signaler son revenu, l'imprécision de sa déclaration est frappante, révélant une pratique bien ancrée :

...je dois à mon ciseleur 1 200 livres, à un peintre 960 livres, (...) au faubourg Poissonnier pour des chenets, tenailles, poêle, pincettes 450 livres (...) au citoyen Williams je ne puis accuser au juste il ne m'a pas donné encore son mémoire mais je crois que cela ira entre les 4 et 500 F, le mémoire du marbrier je ne l'ai non plus mais cela pourra aller vers les 6 000 peut-être plus peut-être moins (...) le serrurier ne m'a non plus donné son mémoire et je ne puis l'évaluer pour des papiers peints... cela pourra monter avec la toile, le posage, les bordures entre 14 ou 1500 F peut être 18 ou 1900 quelque chose de plus, ou de moins ⁴²...

41 A. N., T 201 : *Etat des sommes payées pendant l'année 1782 aux différens fournisseurs de Monsieur le Duc de Coigny suivant le journal de M. de Chateauneuf et quittances à lappuy.*

42 A. N., T 220/1.

Du coup, les arriérés s'accumulent : le vicomte de Fleury doit en 1788 plus de 40 000 livres pour des mémoires s'échelonnant de 1782 à 1788 ; le duc et la duchesse de Fitz-James doivent en 1787 plus de 600 000 livres à plus de 200 marchands et artisans⁴³ ! Certains intendants ont beau mettre en garde leur maître, rien n'y fait. Dans une lettre qu'il adresse en 1789 au vicomte de Fleury, son homme d'affaires, bien placé pour le savoir, est sceptique sur ses intentions d'économie :

Ce n'est pas le premier [plan d'économie] que vous vous êtes fait et que vous n'avez pas exécuté. Je crains bien, Monsieur le Vicomte, qu'il n'en soit de même du nouveau. Si vous voulez l'exécuter il faut que vous ne perdiez pas de vue que vous devez beaucoup, que vos revenus sont beaucoup diminués, qu'ils peuvent l'être encore et que si vous continuez comme par le passé, il arrivera à un moment où vos créanciers se mettront de mauvaise humeur, feront saisir vos revenus et que vous resterez sans ressource. Ce moment n'est peut-être pas éloigné. J'en ai déjà vu qui parlent fort haut et je ne peux pas trop leur trouver des torts. Depuis plus d'un an je ne leur ai presque rien donné, vous avez tout consommé et beaucoup au delà de votre revenu (...)

... ces jours derniers un Monsieur de Bourbon Busset a été conduit en prison pour avoir maltraité un de ses créanciers et chez moi (...) une autre personne de qualité a manqué ou tuer son créancier ou en être tué, la Providence a permis que seul je pus les séparer. Ce n'étoit pas le créancier qui avoit tort⁴⁴...

La première volonté du jeune homme, qui rédige son testament le 18 juillet 1788, est révélatrice :

1° qu'on paye bien exactement mes dettes, avant toutes choses...

43 Cf. Coquery (Natacha), « L'art de consommer... ».

44 A.N., T 166/16-19 : lettre de l'intendant Maury au vicomte de Fleury, 4 septembre 1789.

Les ripostes des marchands face au crédit imposé

Pour comprendre la guerre d'usure qui se joue entre le noble et ses marchands, il faut avoir à l'esprit l'atmosphère socio-culturelle de l'époque où dominant, que ce soit chez les élites sociales ou intellectuelles, des représentations négatives de l'activité négociante⁴⁵. L'« esprit de commerce », chez un Montesquieu (*De l'esprit des lois*) comme chez un Jaucourt (*Encyclopédie*), n'est guère prôné. Les marchands sont mal considérés et encourent en général la critique, la réprobation, le mépris. La suspicion à leur égard n'a guère évolué : ils sont traités de voleur au Moyen Âge, de parvenus au XVII^e siècle, de « philistins » au XVIII^e siècle⁴⁶. La condescendance de la baronne d'Oberkirch éclate lorsqu'elle décrit la célèbre Rose Bertin, marchande de modes de la reine :

Mademoiselle Bertin me sembla une singulière personne, gonflée de son importance, traitant d'égale à égale avec les princesses. On raconte qu'une dame de province vint un jour lui demander une coiffure pour sa présentation ; elle voulait du nouveau. La marchande la toisa des pieds à la tête, et, satisfaite sans doute de cet examen, elle se retourna d'un air majestueux vers une de ses demoiselles en disant :

— Montrez à Madame le résultat de mon dernier travail avec Sa Majesté⁴⁷.

Il faut attendre le XIX^e siècle, et la domination de la société bourgeoise, pour observer un début de réhabilitation de la gent négociante. Les préjugés des nobles envers le commerce, leur souverain dédain pour toute activité marchande ou artisanale, synonyme de dérogeance n'en déplaise à Colbert, excluent de leur part toute compréhens-

45 Benrekassa (Georges), « Négoce et culture dans la France des Lumières : le cas de l'Encyclopédie », dans Angiolini (Franco), Roche (Daniel), dir., *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, E.H.E.S.S., 1995, p. 589 et suiv.

46 Morineau (Michel), « Entre usurier et "philistin" : le "bon marchand" et le "négociant éclairé" », dans Angiolini (Franco), Roche (Daniel), dir., *Cultures et formations négociantes...*, p. 433.

47 Oberkirch (baronne d'), *Mémoires...*, p. 145-146.

sion des tracas commerçants⁴⁸. Les attitudes contrastées des protagonistes, arrogance d'une part, humilité de l'autre, doivent donc être reliées au problème de l'insertion des marchands dans la société d'ancien régime. L'indécision sur la conduite à tenir, la réticence à employer la manière forte, c'est-à-dire le recours judiciaire, s'explique chez les marchands précisément par ce regard sévère porté sur eux. Il leur faut, pour agir, vaincre de lourdes résistances, non seulement d'ordre financier — il vaut mieux avoir les reins solides pour lancer une action en justice et perdre un riche client — mais aussi d'ordre mental — affronter le noble dans une société marquée par la déférence reste un choix audacieux.

Devant les inévitables requêtes des fournisseurs, l'aristocrate temporise. Un des moyens les plus simples est de commencer par faire traîner l'acceptation du mémoire, dernière étape avant le paiement :

Je vous supplie (...) de ne pas partir sans m'arrêter mon mémoire⁴⁹...

Vous savez, Monsieur, que mon mémoire général est de 10 224 l. dont je n'ai aucun arrêté⁵⁰...

Les mémoires remis par les marchands et les artisans s'évaluent souvent sur quelques années. Ouvrage et facture sont rarement concomitants. Ce trait particulier de l'échange tient aux habitudes marchandes envers la clientèle noble et à la fidélisation de celle-ci. En effet, une bonne moitié des fournisseurs interviennent plusieurs fois auprès des familles, et une part non négligeable pendant dix ans et plus : 15% chez les Coigny⁵¹, 12% chez les Fitz-James⁵², 10% chez la

48 « ... chez les artisans des villes il y a la même bassesse d'âme [que chez les habitants des campagnes] » (Diderot, d'Alembert, *Encyclopédie*, Stuttgart - Bad Cannstatt, Friedrich Frommann Verlag, 1966 (1751-1780), vol. 2, art. « Luxe », p. 710.)

49 A.N., T 186/65-66 : première lettre d'un marchand d'étoffes adressée au duc de Fitz-James le 5 octobre 1772.

50 A.N., T 186/65-66 : seconde lettre adressée le 1er avril 1773.

51 Huit fournisseurs sont notés pendant trente ans ou plus : le maçon Grandhomme, le menuisier Belin, deux blanchisseuses, le drapier Legras, le sellier Blot, le bonnetier Bazin et la marchande de modes Roses Bertin, dont les premiers mémoires datent de 1757 et les derniers de 1790.

52 Le marchand de soie Barbier est actif de 1769 à 1788.

princesse Kinsky⁵³, 7% chez les La Trémoille⁵⁴, 3% chez les Fleury. Aussi ne doit-on pas s'étonner de la durée évoquée par les mémoires : quatre à cinq années représente un laps de temps normal entre la première fourniture et la dernière, qui clôt le compte.

L'architecte, parfois l'intendant, contrôle les ouvrages réalisés par l'artisan et réclame systématiquement une révision des prix à la baisse, avec des rabais de 10%, 15% voire de 20 %. Aucune facture ne sort indemne de son examen attentif. Sans doute sait-il bien que les ouvriers ont tendance à hausser leur prix en fonction de la clientèle :

Il est presque général que les ouvriers demandent aux articles en argent la moitié de trop⁵⁵.

L.-S. Mercier fait la même remarque à propos des marchands du Palais-Royal⁵⁶. Les architectes successifs de la princesse Kinsky excellent en la matière. Le menuisier qui travaille en 1791 et 1792 sur les fabriques du jardin voit sa facture tomber de 5 000 à 4 000 livres ; celle du peintre-décorateur passe de 3 400 à 2 500 livres, etc. Les objections de l'artisan sont rares car il n'a guère le choix :

Je soussigné maître marbrier (...) accepte et reconnois le présent règlement en marge du dit mémoire auquel je souscris tant pour les conditions qui y sont portées que pour les prix portés en marge (...) et dont je suis content⁵⁷...

Une autre attitude, face au commerçant cette fois, est de nier les achats. La duchesse de Fitz-James conteste 24 mémoires sur la soixantaine que son intendant lui présente. Pour ceux qu'elle conteste,

53 Cinq fournisseurs sont mentionnés durant 20 ans et plus : l'architecte Houlier (1764-1783), les marchands d'étoffes Thon Joly (1773-1793), Santilly (1765-1786) et Larauza (1765-1786), le loueur de carrosses Fleury (1770-1793).

54 L'armurier Pochard est actif de 1770 à 1789.

55 A.N., T 220/4 : *Solutions aux demandes de Mme la veuve mathon ce 28 janvier 1783* par Houlié, architecte de la princesse Kinsky.

56 « C'est là [au Palais-Royal] que l'effronterie de ces boutiquiers est sans exemple dans le reste de la France ; ils vous vendent intrépidement du cuivre pour de l'or du strass pour du diamant... » (*Paris le jour, Paris la nuit...*, Paris, Robert Laffont, 1990, p. 319, chap. 820 : « Suite du Palais-Royal ».)

57 A.N., T 220/3-4 : *Mémoire des ouvrages de marbrerie faits pour le service de Mme la Princesse (...) par Le Prince, marbrier...*, 1778.

elle inscrit dans la marge : « payé j'en suis sûre », « faux », « inconnu », « inconnu et impossible », « pour Fitz-James » (dont elle est à l'époque séparée de biens). Face aux demandes du boucher, de la crémillère et de l'épicier (900 livres), elle s'exclame : « j'ai payé chaque mois toutes les dépenses de la cuisine, c'est un vol manifeste si on demande deux fois » ; face à celle de l'apothicaire, elle griffonne non sans humour (Demachy réclame 2 000 livres) : « toute la maison a donc pris médecine tous les jours ». Elle conclut :

[à propos des dépenses d'écurie] je crois que ce sont des voleurs. Depuis le mois de juillet 89 (...) Fitz-James étoit absent et moi je ne me suis servie que de ma voiture neuve. Donc tous ces mémoires sont des grandes voleries. (...) Je scai a point nommé ce que mes enfans ont eu d'habillement et certainement le compte n'en est pas long. (...) que les chapelliers montrent les billets d'ordre je n'ai jamais connu cet Hubert il n'a jamais fait un chapeau à mes enfans ⁵⁸.

La multiplication des fournisseurs s'explique : c'est un moyen d'éviter de cumuler les dettes chez un seul, de façon à pouvoir continuer à consommer ; d'où leur nombre démesuré. S. Mercier a brossé de la situation une peinture vivante :

Quand les fournisseurs, impatients d'attendre, sollicitent enfin leur paiement, l'intendant vient au lever de M. le duc, et lui dit : monseigneur, votre maître-d'hôtel se plaint que le boucher ne veut plus fournir de viande, parce qu'il y a trois ans qu'il n'a reçu un sol ; votre cocher dit que vous n'avez qu'une seule voiture en état de servir, et que le charron ne veut plus avoir l'honneur de votre pratique, si vous ne lui donnez un à-compte de dix mille francs ; le marchand de vin refuse de remplir votre cave, le tailleur de vous donner des habits... *Les impertinens ! s'écrie le maître, qu'on aille chez d'autres. Je leur retire ma protection.* Il trouve d'autres fournisseurs, quoique les premiers n'aient pas été payés. Le soir il risque cinq cents louis d'or au jeu ; s'il en perd cinq

58 A.N., T 186/81-83 : *État des mémoires dus par Mad. la Duchesse de Fitzjames au 1er janvier 1791.*

cents autres, il les paie le lendemain. Un créancier de cartes l'emporte toujours sur un créancier de pain ou de viande ⁵⁹.

Le changement de fournisseurs n'est donc, en de nombreux cas, qu'une nouvelle dérobaude de la part du courtisan. Si le duc de La Trémoille change de sellier en 1781, c'est que ce dernier a entamé contre lui des poursuites pour obtenir 11 000 livres d'arriérés (années 1774-1781) ; il se refuse certainement à travailler davantage sans être payé. Il en va de même pour le marchand de fourrages Ringuier à qui le duc doit 17 000 livres (années 1771-1775) et qui, début 1777, demande par la voie judiciaire son règlement. Les archives regorgent de cas similaires.

Une fois le mémoire accepté, le marchand ou l'artisan n'est pas au bout de ses peines. Il peut se passer encore un long moment avant que le noble ne se décide à payer. L'inertie est un bon moyen de reculer l'échéance. Le noble fait le mort, ne répond pas aux lettres et refuse les audiences : le fournisseur trouve toujours à la porte de l'hôtel un suisse, véritable cerbère qui lui bloque le passage :

Le dernier [intendant] m'a conseillé d'écrire à M. le duc [de Fitz-James], ce que j'ay fait trois fois, mais M. le duc ne m'a jamais honoré d'une réponse. (...) Je l'ai rencontré une fois chés M. le duc de Chartres, actuellement duc d'Orléans, je lui ai demandé de me faire payer, car chés lui il est toujours impossible de le trouver. Il m'a répondu qu'il allait donner des ordres pour que je le fusse, mais cela n'a rien opéré ⁶⁰.

Il s'est (...) présenté différentes fois chez M. le duc de La Trémoille pour y demander le paiement de ce qui lui était dû mais on l'a toujours amusé sous de vains prétextes ⁶¹...

Vous ne devez pas ignorer que j'ai passé chez vous plusieurs fois pour avoir l'honneur de vous voir ; que désespérant de vous trouver, Monsieur, j'ai pris celui de

59 Mercier (L.-S.), *Tableau de Paris*, Genève, Slatkine, 1979 (1782), chap. CCCXL, p. 217.

60 A.N., T 186/46-47 : deuxième lettre de la veuve Poirier (marchande bijoutière) le 1er août 1786, adressée à l'intendant du duc de Fitz-James. Celui-ci lui doit toujours en 1786 plus de 1 000 livres pour un mémoire datant des années 1772-1776.

61 A.N., T 1051/50-51 : sentence de 1784 concernant le maréchal Boubart, d'Attichy.

vous écrire plusieurs lettres, auxquelles nous n'avez pas daigné répondre ⁶²...

Selon leur situation économique et leur tempérament, les fournisseurs utilisent différents registres dans les requêtes qu'ils adressent au noble. Si certains évoquent sur un ton lamentable un fils aveugle, une maladie, la perte d'un mari, bref leur misère, d'autres feignent la désillusion ou deviennent de plus en plus menaçants. La lettre de Bussy, domestique reconverti dans le commerce du vin et ruiné, écrit-il, à la suite des défauts de paiement de son ancien maître, est un bon exemple de la première méthode, faisant appel aux sentiments de charité, de pitié et de justice du seigneur :

D'après le présent et très humble exposé par lequel ma famille et moi réclamons avec un profond respect la sensibilité et la protection de Madame : et notre espoir, à cet égard, est fondé, Madame, sur votre pitié, source éminente des plus hautes vertus ⁶³.

La déférence du pitoyable Nicolas Bertin reste extrême :

C'est avec la soumission la plus respectueuse que Nicolas Bertin ose prendre la très respectueuse liberté de mettre sous vos yeux le tableau de l'affreuse situation où il est plongé, âgé de 80 ans, son épouse 72 ans, accablés tous deux d'infirmités, triste fruit de leur années et de leurs travaux, la rigueur du cruel hiver que ces pauvres infortunés viennent d'essuyer a encore contribué à augmenter leur misère ⁶⁴...

En désespoir de cause, le marchand s'adresse à l'intendant. Après nombre d'essais infructueux auprès du duc de Fitz-James, la veuve Poirier, bijoutière, écrit en 1786 à l'homme d'affaires :

62 A.N., T 186/65-66 : seconde lettre adressée le 1er avril 1773.

63 A.N., T186/50-51 : lettre de Bussy, marchand de vin, adressée au duc de Fitz-James dans les années 1780.

64 A.N., T 186/50-51 : lettre de Nicolas Bertin, sans date (on ne connaît pas sa profession).

Je me recommande à vous, Monsieur ; vous voyez combien je perds sur ces mémoires par l'affreuse attente en longueur des paiements...

La réplique de l'intendant, inscrite en haut de la lettre, n'est guère encourageante :

Répondu (...) que je ne trouvai pas ces deux mémoires et que quand j'aurois des fonds je l'en préviendrois.

Un marchand d'étoffes n'a pas la patience de la bijoutière : le duc lui doit plus de 10 000 livres. Six mois après une première lettre déferente mais déjà ferme, il expédie un véritable ultimatum. La différence de ton signale que sa patience est à bout. Le marchand, décidé à recouvrer son argent, renonce au respect et aux sentiments puisqu'ils se sont avérés inefficaces. Il passe à l'étape suivante, que nous pourrions assimiler aujourd'hui à celle de la « mise en demeure » par lettre recommandée :

... j'ai remis à M. Dameron, procureur au Châtelet, plusieurs mémoires de fournitures et avances que j'ai faites. (...) je crois qu'ayant satisfait aux égards dus aux personnes de votre rang, que vous ne trouverez pas mauvais, Monsieur, que si, d'ici à huit jours vous ne daignez pas m'honorer de quelque réponse, que je demande justice. (...). Vous êtes trop juste et trop honnête, Monsieur, pour me laisser prendre un voie telle que celle que je serais forcé de prendre, si votre silence, à mon égard, durait plus longtemps ⁶⁵...

Certains marchands qui n'ont pas son audace hésitent à adopter l'attaque judiciaire :

Tous autres que nous auroient fait assigner et auroient des intérêts, mais pour notre malheur nous avons toujours été trop honnête. Nous avons porté cette honnêteté beaucoup trop loin et elle nous a été bien onéreuse ⁶⁶...

65 A.N., T 186/65-66 : seconde lettre d'un marchand d'étoffes adressée au duc de Fitz-James le 1er avril 1773.

66 A.N., T 186/46-47 : deuxième lettre de la veuve Poirier (marchande bijoutière), 1er août 1786 (Fitz-James).

Mais face à l'inertie du noble, quand les autres moyens de persuasion ont été essayés sans succès, le fournisseur se décide à entamer des poursuites en justice. C'est son dernier recours ; il en va de sa survie :

... les suppliants se sont vus obligés de recourir aux voies judiciaires pour parvenir à se faire payer ⁶⁷...

... il ne lui restait que l'espoir des tribunaux mais cela répugnait à son esprit pacifique, il a longtemps balancé et enfin voyant qu'il n'avait d'autre ressource, il a cru pouvoir sans blesser M. le duc de La Trémoille recourir aux magistrats et invoquer leur justice ⁶⁸.

Lettres et actes judiciaires démontrent à quel point cette décision n'est prise qu'en dernier recours : c'est la menace de faillite qui amène le marchand à la prendre. Le temps est une donnée économique essentielle qu'il est obligé de maîtriser s'il veut entreprendre et réussir. Le noble, qui se croit dispensé de la même contrainte, va se heurter parfois à cet impératif, annonciateur des lois du marché à venir :

Le sieur Charost a besoin de ses fonds et ne peut attendre plus longtemps, d'ailleurs il y a assez longtemps que monsieur le duc de Coigny doit ces fournitures ⁶⁹...

Même s'ils dramatisent la situation, les marchands de soie Leroux et de la Salle rappellent, à l'occasion d'un mémoire particulier, certaines règles économiques fondamentales :

Les circonstances font trop languir le commerce, tout le monde sait combien l'argent est devenu rare et dans des temps aussi critiques, des commerçants ne peuvent sans éprouver un tort conséquent donner aucunes remises à ceux qui leur doivent. (...) chaque jour ils [les commerçants] ont des engagements à remplir [le paiement des fournitures] et auxquels ils ne peuvent manquer sans s'exposer aux

67 A.N., T 1051/44-45 : acte du 6 août 1781 concernant les marchands de soie Leroux et de la Salle (La Trémoille).

68 A.N., T 1051/50-51 : sentence de 1784 concernant le maréchal Boutbart, d'Attichy (La Trémoille).

69 A.N., T 201/84-85 : acte concernant le marchand de fourrages Charost, années 1780 (duc de Coigny).

poursuites les plus rigoureuses et être même privé de leur liberté⁷⁰...

La méthode est la bonne. Il est rare que les poursuites n'aboutissent pas. De plus, l'acte d'assignation permet de faire courir les intérêts des sommes dues. Mais le délai est long : trois, quatre années sont un minimum. C'est que, si le duel se déplace sur le terrain juridique, le courtisan ne s'avoue pas vaincu. Il utilise ses privilèges sans vergogne. Constatons tout de même que les plus grandes familles ne sont pas à l'abri de la justice : les Fitz-James subissent une soixantaine d'attaques judiciaires, les La Trémoille une quarantaine ; sentences du Châtelet, assignations, commandements, commandements recordés, oppositions sur immeubles, saisie-arrêts, saisie-clôtures pleuvent.

Dans le même temps, les créanciers surveillent de près les successions et tous les mouvements de biens de leurs débiteurs. Lors des ventes après décès des meubles et effets, la liste des opposants à la levée des scellés est souvent longue : 10 marchands et artisans pour le prince Kinsky, 17 pour la marquise de Fleury (dont 12 fournisseurs et son valet de chambre), 62 (dont 46 marchands) pour le maréchal de Fitz-James en 1787 ; en 1784, 51 personnes, dont une trentaine de marchands, s'opposaient déjà à la vente de l'hôtel de Fitz-James. Dans les années 1781-1784, 39 oppositions sont formées au bureau des hypothèques sur une maison rue Coquillière vendue par le duc et la duchesse de La Trémoille.

Pour esquiver les poursuites et faire encore traîner en longueur, l'aristocrate joue sa dernière carte : les lettres de committimus et les arrêts en conseil d'État, c'est-à-dire qu'il s'en remet aux *bontés du roi* et échappe ainsi, momentanément, à la justice ordinaire. Ces interventions, au grand dam des créanciers, ont pour effet de reporter l'échéance d'une ou plusieurs années, d'autant plus que les surséances sont reconductibles. Le noble gagne encore un délai. Le duc de La Trémoille y a recours en 1781 ; le duc de Fitz-James en 1782 et 1783 puis à nouveau en 1786 et 1787 :

[il a plu à Sa Majesté] faire défense à tous ses créanciers d'exercer aucune poursuite contre lui pendant le dit délai,

70 A.N., T 1051/44-45 : acte du 6 août 1781 concernant les marchands de soie Leroux et de la Salle (La Trémoille).

lui accorder pleine et entière main levée de toutes saisies et opposition qui auraient pu ou pourraient être faites de ses biens meubles et immeubles et le suppliant continuera ses vœux pour la prospérité et la durée des jours de Sa Majesté⁷¹...

Le remboursement : les contraintes du luxe

Mais finalement, il faut bien payer, que ce soit en argent comptant, si une succession le permet, en rentes constituées ou en délégations (sur le Trésor royal, les Fermes, une succession...). Pierre Goubert parle justement de cette aristocratie de sang royal « qui dépensait d'abord et trouvait de l'argent ensuite⁷² ».

En 1787, deux héritages permettent aux Fitz-James d'effectuer leurs remboursements : celles de Valentinois, 100 000 livres, et celle du maréchal, 350 000 livres. À défaut, les familles doivent sacrifier quelques biens. On réalise ainsi combien la vente de l'hôtel pour dettes représente un important facteur de mobilité. Le duc de Coigny se sépare d'une première terre en 1784 (34 000 livres) puis d'une seconde en 1786 (83 000 livres) ; son fils cède des maisons à Paris en 1784 (110 000 livres), outre des pièces d'argenterie en 1789 et 1790 ; la marquise de Fleury abandonne sa terre de Banneville en 1775 (260 000 livres), puis trois maisons à Paris en 1784 (115 600 livres) ; le duc de La Trémoille vend ses deux hôtels parisiens en 1782 ainsi que son hôtel de Fontainebleau en 1784 ; le duc de Montmorency une maison, plaine des Sablons, 70 000 livres en 1774 : le comte de Peyre, acquéreur, doit payer 65 900 livres à divers créanciers. Le duc de Fitz-James se débarrasse de deux maisons (60 000 livres) et d'un hôtel (450 000 livres) en 1784. Les premières servent à payer une somme équivalente de travaux effectués en 1781 sur des immeubles urbains tandis que le produit retiré de la vente de l'hôtel est intégralement affecté aux créanciers. Ironie du sort : les trois principaux avaient prêté des fonds aux Fitz-James précisément pour l'achat du même hôtel, en 1777. Une aristocrate, un notaire, un haut fonctionnaire, grands prêteurs car disposant d'immenses fortunes, reçoivent en 1785 350 000 livres. La comtesse de Maurepas touche 250 000 livres pour le remboursement de 10 000 livres de rente à 4%

71 A.N., T 186/71-72 : extrait des registres du conseil d'État du roi ; surséance du 19 juillet 1782 accordée au duc de Fitz-James.

72 Goubert (Pierre), « Les groupes dominants : les rentiers du sol », dans Braudel (Fernand), Labrousse (Ernest), *Histoire économique...*, p. 583.

(l'hôtel lui avait été acheté pour moitié), le notaire Dilbert 50 000 livres pour le rachat d'une rente de 2 500 livres constituée en 1777, et les héritiers de l'intendant Ducluzel 50 000 livres pour la même raison. Le comte de Praslin se voit attribuer 58 074 livres (rente de 2 442 livres constituée en 1774), M. de Bremdart 10 000 livres (rente de 500 livres constituée en 1777), le mercier Boiscervoise 9 000 livres (rente de 450 livres constituée en 1774), le charron Hubert 15 000 livres (rente de 750 livres constituée en 1779) et le chapelier Desperelles 7 925 livres (rente de 396 livres constituée en 1779). La vente sert aussi à payer les dettes d'une succession grévée : en 1723, les héritiers du contrôleur général Desmarets vendent l'hôtel familial 500 000 livres au duc de Luxembourg. Le contrat de vente précise les conditions des paiements :

1°) Qu'il en seroit payé 133 000 livres le premier juillet 1723 à l'acquittement des dettes de communauté suivant les delegations ou judications qui en seroient faites ⁷³...

Conséquences des poursuites judiciaires, des rentes perpétuelles sont constituées au profit des marchands créanciers : le drapier Quatremère, à qui reste dû 37 000 livres par le duc de La Trémoille pour un mémoire datant de 1773-1779, bénéficie en 1783 d'une rente annuelle de 1 850 livres, portée à 2 600 livres en 1788 ; le menuisier Ortalle reçoit 96 livres du même (principal de 2 400 livres). Le duc de Fitz-James a constitué des rentes au profit d'une demi-douzaine de marchands. Ceux-ci proposent parfois eux-mêmes ce procédé, ce que fait le tailleur Denayve pour un mémoire impayé de 1779-1783 :

Mémoire d'observations du S. Denayve, sur ce qui lui doit Mgr le Duc et Mme la Duchesse de la Trimouille a M. Mhénil. J'ai proposé a Mgr et Mde La Duchesse, de me faire une rente au principal de 20 000 l., pour terminer en partie ce qu'il mes dues dans leur maison, en y comprenant les articles du Prince leur fils (...) Mme La Duchesse ma répondue que son fils ayant son revenu, il pouvoit me payer. (...) Qu'il plaise donc a Mgr le Duc et a Mme la Duchesse de me

73 A.N., T 144/1-2 : *Mémoire de compte*, 21 février 1726 établi par maître Baptiste, notaire ; 204 000 livres sont versées au curateur de la veuve pour régler différentes créances ; le reste, 163 000 livres, est partagé entre les héritiers.

faire rente des 14 000 l. et de me faire payé des 553 l. formant la liquidation définitive de tous comptes entre eux, et moi...

Les paiements par délégations représentent un autre mode de remboursement. Le duc de La Trémoille paie ses créanciers partie argent comptant, partie billets souscrits par Gougeon de la Thébaudière, fermier général du comté de Laval, propriété du duc. Le compte de recettes et dépenses des Fitz-James en 1786-1787 — en 1787, le duc rembourse plus de 500 000 livres « tant en deniers comptants que par délégations » — en comprend un certain nombre : le maçon Lefaire reçoit 33 055 livres en délégation sur les bénéfices des fermes, le marchand de soie Buffault 6 000 livres, le marchand de draps Grare 38 000 livres, le marchand de soie Lenormand 56 916 livres et l'épicier Simonneau 7 000 livres, à prendre sur les 126 401 livres que doit Mlle de Matignon à la succession du maréchal ; le fruitier Joly 9 000 livres, les marchands d'étoffes Mirvault et Gerdret 9 000 livres, le galonnier Mahieu 18 000 livres, à prendre sur les 88 826 livres des « anciens arrérages de pensions qui étaient dus à feu le Maréchal de Fitz-James sur le Trésor royal ». Le luxe a ses contraintes...

Le crédit entre particuliers, pratique libre et largement répandue au XVIII^e siècle, apparaît bien source de pouvoir socio-économique. Via la rente, il concourt à la circulation d'un argent trop rare et disséminé, soutient la consommation et met en relation aristocrates, grands et petits bourgeois, non sans susciter de fortes tensions. L'inachèvement du réseau monétaire et bancaire reste encore, au début du XIX^e siècle, un des principaux obstacles à la croissance économique et, vers 1830, le crédit n'est encore qu'un vain mot, selon l'expression de Maurice Lévy-Leboyer⁷⁴. L'une des plus graves insuffisances du système bancaire français reste encore son incapacité à mobiliser les réserves des petites épargnes et à fournir au petit commerce une disponibilité régulière de crédit d'escompte. L'approvisionnement⁷⁵ et la légitimation du crédit sont des phénomènes du XX^e siècle.

74 Caron (François), « Le système de crédit », dans Léon (Pierre), *Histoire économique et sociale du monde*, t. 3, p. 472, citation de M. Lévy-Leboyer, p. 475.

75 Gelpi (Rosa-Maria), Julien-Labruyère (François), *Histoire du crédit à la consommation...*, p. 231.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.



EUI WORKING PAPERS

EUI Working Papers are published and distributed by the
European University Institute, Florence

Copies can be obtained free of charge
– depending on the availability of stocks – from:

The Publications Officer
European University Institute
Badia Fiesolana
I-50016 San Domenico di Fiesole (FI)
Italy

Please use order form overleaf

Publications of the European University Institute

To The Publications Officer
 European University Institute
 Badia Fiesolana
 I-50016 San Domenico di Fiesole (FI) – Italy
 Telefax No: +39/55/4685 636
 e-mail: publish@datacomm.iue.it
 <http://www.iue.it>

From Name

 Address

- Please send me a complete list of EUI Working Papers
- Please send me a complete list of EUI book publications
- Please send me the EUI brochure Academic Year 1998/99

Please send me the following EUI Working Paper(s):

No, Author

Title:

No, Author

Title:

No, Author

Title:

No, Author

Title:

Date

Signature

Working Papers in History

Published since 1995

HEC No. 95/1

Albert CARRERAS/Andrea GIUNTINI/Michèle MERGER (eds)
European Networks/Réseaux européens -
A Companion Volume/ Volume complémentaire

HEC No. 95/2

Albert CARRERAS/Andrea GIUNTINI/Andreas KUNZ (eds)
XIX and XX Centuries Transport
History. Current Trends and New
Problems *

HEC No. 98/1

Luisa PASSERINI (ed.)
The Question of European Identity: A
Cultural Historical Approach.
Papers by Lützel, Niethammer, Liakos

HEC No. 98/2

Christophe DUHAMELLE
La noblesse du Saint-Empire et le crédit:
autour du *Von den Reichsständischen
Schuldenwesen* de Johann Jacob Moser
(1774)

HEC No. 96/1

Albert CARRERAS/Elena CEFIS
The Development of the Italian Highway
Network, 1924-1993.
A Computerized Atlas

HEC No. 98/3

René LEBOUTTE
Du registre de population au registre
national. Deux siècles de pratique
administrative en Belgique, 1791-1991

HEC No. 96/2

Luis Julio TASCÓN FERNÁNDEZ
Productividad del trabajo durante el
declive de la minería del carbón Europea -
El modelo de la Hullera Vasco-Leonesa,
1933-1993

HEC No. 98/4

Jean-Pierre CAVAILLÉ
Louis Machon: une apologie pour
Machiavel

HEC No. 97/1

Sylvain PIRON
Nicolas Oresme: violence, langage et
raison politique

HEC No. 98/5

Natacha COQUERY
Les courtisans et le crédit à Paris au
XVIII^e siècle

HEC No. 97/2

Frances M.B. LYNCH
Funding the Modern State: The Introduc-
tion of Value Added Tax in France

HEC No. 97/3

Rose DUROUX
L'usure dans le roman du XIX^e siècle
espagnol. La série *Torquemada* de Benito
Pérez Galdós

*out of print





